

L'informatique à l'Insee, un outil au service de tou-te-s (6/6)

Les carrières informatiques, des parcours à mieux reconnaître



Les récentes campagnes de mobilité ont mis en évidence les problèmes d'attractivité des métiers informatiques, au sein de l'Institut mais également dans les administrations publiques. Ceci a notamment été mis en évidence dans le rapport remis au Premier Ministre, « Mission politique publique de la donnée », diffusé fin décembre 2020. Une des recommandations est ainsi rédigée : « *Diversifier les parcours des administrateurs et des attachés de l'Insee dans l'ensemble des administrations, au-delà des services statistiques ministériels, et valoriser le travail et la carrière des agents choisissant ces parcours* ».

De nombreux agents intègrent l'Insee avec l'ambition de mener une carrière informatique, que ce soit après une formation (Ensai) ou un recrutement extérieur (PEP). Le déroulé de carrière à l'Insee ne permet pas toujours de répondre à cette demande. Dans certains établissements par exemple, les agents sont incités à la mobilité vers d'autres services .

Nous demandons de laisser aux agents qui en font le choix la possibilité d'effectuer toute leur carrière dans la sphère informatique sans impact pour leur avancement et de préserver la diversité des postes informatiques proposés.

Si le parcours informatique est lisible en sortie d'Ensai, avec des postes identifiés, cela n'est pas le cas pour le Cefil : les postes informatiques sont mêlés avec ceux des autres services, contrairement à ce qui existait avant le rattachement des SNDI aux DR. Le Cefil ne proposant que peu de formation spécifique aux agents souhaitant s'orienter vers l'informatique, ces carrières ne sont souvent ouvertes qu'aux agents ayant déjà des connaissances dans le domaine.

Nous demandons qu'une réflexion soit menée sur la formation du Cefil afin qu'elle propose des modules informatiques facilitant la préparation des examens de pupitreur et programmeur et la découverte de la sphère informatique à tous les stagiaires.

La formation continue est également un point essentiel dans le parcours des informaticiens. Les changements de technologie constituent des moments importants dans leur carrière. Il est nécessaire d'être en capacité d'anticiper ces modifications qui demandent des périodes importantes de formation et/ou de tuilage.

Concernant les concours internes, certaines épreuves ne sont pas toujours adaptées aux carrières informatiques. Si des sujets spécifiques existent pour le concours d'attaché principal, ce n'est pas le cas pour ceux de contrôleur principal ou la RAEP de B en A.

Nous demandons donc qu'une réflexion soit menée pour donner aux informaticien-ne-s les mêmes chances de réussite aux concours internes.

Les syndicats CGT, FO et Sud de l'Insee